

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le 12 NOV. 2013

Réf. : D13025616

Monsieur le Président,



La ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) est un projet stratégique qui améliorera significativement les dessertes entre Paris, la vallée de la Seine et les grandes villes normandes en réduisant les durées de déplacement et en accroissant la fiabilité, la robustesse et les fréquences des liaisons, en cohérence avec le projet de Grand Paris.

Après un examen attentif des enjeux et notamment ceux de désaturation des grands nœuds ferroviaires, la Commission « Mobilité 21 » a proposé de séquencer la réalisation du projet et, dans ce cadre, de traiter dans un premier temps la section entre Paris-Saint-Lazare et Mantes ainsi que la traversée de Rouen par la création d'une gare nouvelle, et d'envisager la poursuite du reste du projet au-delà de 2030. En effet, ces deux secteurs concentrent aujourd'hui les plus fortes contraintes d'exploitation sur l'axe Paris-Normandie, diffusant largement leurs effets en termes de dégradation du niveau de service à l'ensemble des grandes lignes du nord-ouest de la France et des circulations régionales en Ile-de-France et au niveau de Rouen.

Ces deux sections, qui doivent être couplées à une section nouvelle entre Mantes et Evreux, assureront une amélioration significative des temps de parcours, de la régularité et du confort aussi bien des usagers des trains du quotidien que des voyageurs longue distance en Normandie et dans l'ouest de l'Ile-de-France. Elles contribueront en outre à une dynamique territoriale forte structurée autour de la vallée de la Seine.

Je souhaite donc qu'à la suite du débat public qui s'est achevé en février 2012, les études préalables à l'enquête d'utilité publique se poursuivent en visant la réalisation du projet en deux temps. La première priorité concernera les trois sections Paris – Mantes, le nœud de Rouen et sa nouvelle traversée de la Seine et Mantes – Evreux. Le reste du projet présenté au débat public connaîtra une réalisation dans un second temps.

J'ai donc demandé au délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine, d'une part, et au président de Réseau ferré de France, d'autre part, d'engager une nouvelle phase des études du projet de LNPN en veillant à associer étroitement les collectivités territoriales partenaires à travers la constitution d'un comité de pilotage.

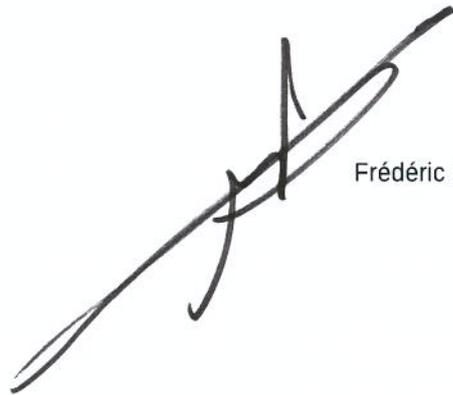
Monsieur Laurent BEAUVAIS
Président du Conseil régional de Basse-Normandie
Abbaye aux Dames
Place Reine-Mathilde
14035 CAEN Cédex 1

Au terme de cette phase, à l'horizon fin 2016, je serai en mesure d'approuver les zones de passage préférentielles pour les trois sections fonctionnelles prioritaires constituées par Paris-Mantes, le nœud de Rouen et sa traversée nouvelle de la Seine, et Mantes-Evreux. Je déciderai ensuite des conditions de poursuite des études jusqu'à l'enquête publique.

Je tenais personnellement à vous informer du franchissement de cette nouvelle étape vers la concrétisation du projet de LNPN et sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour le faire aboutir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Suis à toi,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that ends in a small hook.

Frédéric CUVILLIER